

DELIBERATION N° 98/06-12 - TRAVAUX REALISES POUR LE POSTE DE POLICE

Monsieur KIELISZEK, rapporteur, informe l'Assemblée que Monsieur le Trésorier Principal de VANDOEUVRE demande que la délibération du 20 Octobre 1997, relative aux travaux réalisés dans l'ancienne bibliothèque pour le poste de police, soit précisée sur le plan de la nomenclature budgétaire.

Il convient donc de mentionner l'imputation exacte :

. 2313-46.052 : rénovation ancien bâtiment
bibliothèque - pg 46/97

sachant que si d'autres travaux sont réalisés dans ce bâtiment, il seront imputés au compte suivant :

. 2313-46.233 : rénovation ancien bâtiment
bibliothèque - pg 46/97

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré
à l'unanimité :

- prend acte des imputations suivantes à mentionner :

. 2313-46.052 : rénovation ancien bâtiment
bibliothèque - pg 46/97

sachant que si d'autres travaux sont réalisés dans ce bâtiment, il seront imputés au compte suivant :

. 2313-46.233 : rénovation ancien bâtiment
bibliothèque - pg 46/97